

# Un boxeur du Cannel fait plier une compagnie aérienne

Refoulé sans motif sérieux d'un avion, l'ex-champion du monde Momo Dridi obtient la condamnation d'American Airlines à 9000 euros de dommages et intérêts

**M**oi, le petit arabe de quartier, je fais condamner une compagnie aérienne. » Au-delà des dommages et intérêts alloués par la justice – d'un montant très inférieur à sa demande – Momo Dridi, 43 ans, est surtout fier d'avoir remporté, de haute lutte, son combat contre American Airlines. Sèchement débouté en première instance, l'athlète franco-tunisien vient de gagner en appel à Versailles contre la compagnie américaine. Cet ancien champion du monde de kick boxing est loin, il est vrai, d'être un immigré anonyme. Et sa notoriété dépasse largement le quartier du Cannel où il réside. En août 2007, celle-ci lui a permis d'obtenir en quelques heures auprès du consulat de France à Madrid, un nouveau passeport. Le document était cette fois-ci conforme à la législation des États-Unis où le boxeur se rendait, afin de participer à une série de combats destinés à relancer sa carrière.

À l'aéroport madrilène, American Airlines a néanmoins refoulé une seconde fois Momo Dridi d'un avion pour Miami, en arguant qu'il aurait dû, pour ce voyage professionnel, posséder un visa.

## L'appui de la Halde

Pour le boxeur, pas de doute, il s'agissait d'une discrimination en raison de ses origines ou de son faciès. Assignant la compagnie, il a bientôt reçu les appuis de Bernard Laporte, le secrétaire d'État aux sports de l'époque, et de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (la Halde).

La déception n'en fut que plus grande lorsqu'en novembre 2009, le tribunal de grande instance de Nanterre l'a envoyé dans les cordes. Sonné, mais pas KO, Momo Dridi a saisi la cour d'appel qui vient donc de lui donner raison. American Airlines n'utilisera pas son dernier recours, elle ne formera pas de pourvoi en cassation. « L'arrêt, explique son avocat pari-



L'ancien champion du monde de kick boxing, ici en 2008, vient de gagner en appel à Versailles contre la compagnie américaine. (Photo A. B.-J.)

sien, M<sup>e</sup> Fabrice Pradon, ne retient pas la discrimination que nous avons toujours contestée, mais une simple faute d'appréciation ».

## En tournage en Tunisie

Le boxeur réclamait près de 340 000 euros en affirmant notamment que les deux jours perdus à Madrid – il avait fini par embarquer sur Iberia – l'avaient empêché de préparer correctement son combat. Il avait été disqualifié à l'issue du premier round.

La cour a écarté cette « perte de chance » et sérieusement revu à la baisse l'estimation des autres préjudices. Momo Dridi percevra donc 9000 euros. Il n'est pas moins satisfait. « La compagnie n'a pas été correcte », avance le boxeur qui joue actuellement en Tunisie le rôle d'un esclave dans un film italien. « Elle réfléchira à deux fois avant de refouler d'autres passagers... »

JEAN-PAUL FRONZES  
jpfroznes@nicematin.fr

# Un avocat dracénois roué de coups à son cabinet

Hier, M<sup>e</sup> Humbert-Senninger a été brutalement attaqué dans son cabinet, proche du palais de justice. Il a été retrouvé dans un état critique plusieurs heures après les faits. Selon nos informations, le notable aurait été attaqué et sauvagement agressé par un ou plusieurs individus cagoulés, qui auraient réussi à entrer dans son bureau. Grièvement blessé, l'avocat serait resté seul et inconscient sur place jusqu'à ce que l'alerte soit donnée, aux alentours de 18 heures.



Il était 19h30, hier, lorsque l'avocat dracénois a été évacué de son cabinet, proche du palais de justice. (Photo Dylan Meiffret)

Conduite vers l'hôpital de Draguignan vers 19h30, la victime, âgée d'une cinquantaine d'années, aurait repris connaissance après son évacuation. Hier soir, M<sup>e</sup> Humbert-Senninger devait subir des examens médicaux mais son état de santé inspirait toujours de vives inquiétudes. Les circonstances et les motifs de cette brutale agression restaient, hier soir, indéterminés. Les enquêteurs du commissariat de police devront faire toute la lumière sur cette violente attaque.

G. P.

# Le sort d'un tableau de Vlamminck réglé en justice

Une nature morte peinte par le célèbre peintre français, Maurice de Vlamminck, est au cœur d'une discorde, réglée par le tribunal correctionnel de Grasse. Sa propriétaire, une nonagénaire de Cannes, aujourd'hui décédée, avait acquis ce tableau de maître, il y a plusieurs décennies. Loin d'imaginer sa valeur actuelle, estimée à plusieurs milliers d'euros (35000 euros selon une expertise, 70000 euros selon la partie civile), elle l'aurait donné à sa femme de ménage, pour la remercier d'être à ses côtés pour la soigner. Un « don » que le

frère de la défunte a toujours contesté. « Pour mon client, c'est un vol. Jamais la nonagénaire aurait donné ce tableau. Elle n'avait pas toute sa tête », plaide M<sup>e</sup> Maria, conseil de la partie civile, réclamant 60000 euros de dommages et intérêts.

Une fois le tableau en main, la femme de ménage, Cécile. P., le revend immédiatement à un restaurateur de tableaux contre 9700 euros. « Elle avait besoin d'argent rapidement, car elle divorçait. Je l'ai payé ce prix-là car elle ne pouvait pas me fournir le certificat d'authenticité.

Sans ce papier, la toile n'a pas de valeur », explique à la barre, le professionnel. Les certificats médicaux attestant des bonnes facultés psychologiques de la vieille dame, le procureur de la République, Josy Olini, a requis une relaxe. « Ce n'était évidemment pas le grand amour entre la défunte et le plaignant, selon les témoignages ». Satisfait des réquisitions de l'avocat général, M<sup>e</sup> Valiergue a dressé un portrait peu glorieux du plaignant. L'affaire a été mise en délibéré au 15 février prochain.

M. AB.

**ESPACE Marineland**  
LA VOIE DE LA MER ET DE LA VIE

**Dîner spectacle**

**SPECTACLE NOCTURNE DES ORQUES DÎNER ET CABARET**

CHORÉGRAPHE : Fabienne Clapacko  
MISE EN SCÈNE ET COSTUMES : Leticia Guelle  
MUSIQUE, DÉCORS ET LUMIÈRE :  
Équipe Technique et Animation de Marineland  
PRODUCTION : Espace Marineland

**PROCHAINE DATE**  
SAMEDI 10 DÉC. 2011

Infos et réservations en billetterie  
Espace Marineland et sur [marineland.fr](http://marineland.fr)